Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_132-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-132

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CONCARNEAU

Mme Monique CAPITAINE, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Dissolution du Syndicat mixte pour le financement de la construction du Centre d'incendie et de secours de Concarneau

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Par délibération du 23 juin 2025, le comité syndical pour le financement de la construction du Centre d'incendie et de secours de Concarneau, a approuvé sa dissolution à compter du 31 décembre 2025 et accepté les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif et du passif en fonction des participations versées par les communes membres.

Ainsi, il est proposé, conformément à l'avis du comité syndical, aux statuts du syndicat, et en vertu des dispositions prévues aux articles L.5212-33 et L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, :

- D'approuver la dissolution du syndicat mixte pour le financement de la construction du Centre d'incendie et de secours de Concarneau
- de répartir l'actif et le passif entre les membres en fonction de la part définie pour leur contribution au syndicat, soit :
  - Concarneau : 70,56% ;
  - Trégunc : 19,97% ;

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_132-DE

- Communauté de Commune du Pays Fouesnantais (CCPF) : 9,47%.

Soit les montants suivants :

- **Concarneau :**
  - Résultat d'investissement : -119 623,05 € (à reprendre en ligne budgétaire 001) ;
  - Résultat de fonctionnement : +119 623,05 € (à reprendre en ligne budgétaire 002).
- **Trégunc :**
  - Résultat d'investissement : -33 855,90 € (à reprendre en ligne budgétaire 001) ;
  - Résultat de fonctionnement : +33 855,90 € (à reprendre en ligne budgétaire 002).
- **Communauté de Commune du Pays Fouesnantais (CCPF) :**
  - Résultat d'investissement : -16 054,85 € (à reprendre en ligne budgétaire 001) ;
  - Résultat de fonctionnement : +16 054,85 € à reprendre en ligne budgétaire 002).

Cette dissolution doit être approuvée par délibération concordante des 3 collectivités (Ville de Concarneau, de Trégunc et la Communauté de Commune du Pays Fouesnantais) qui composent le syndicat selon les termes envisagés et les modalités de répartition des résultats, de l'actif et du passif. Les archives de ce syndicat seront conservées par la Ville de Concarneau.

ANNEXES :

- Délibération du syndicat mixte du 23/06/25 approuvant la dissolution du syndicat
- Balance de dissolution du Syndicat Mixte – Répartition entre les membres
- Etat de l'actif

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide de valider la dissolution du Syndicat mixte pour le financement de la construction du Centre d'incendie et de secours de Concarneau au 31 décembre 2025.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU